

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick (arrivée à 21h10)
- AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESCHAMPS Marie-Noëlle - DESAINT-DENIS Adeline - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : NOËL Philippe

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2022
- Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Laïque - voyage scolaire
- Devis Columbarium
- Questions et informations diverses

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Laïque - voyage scolaire

Madame Adeline DESAINT-DENIS rappelle qu'un voyage au ski pour les CM1/CM2 de l'école, en partenariat avec LANRELAS, est organisé du 5 au 11 mars 2023.

L'Amicale Laïque demande une subvention exceptionnelle de la commune afin de les aider à financer le coût du transport de ce voyage.

Coût du voyage :

Hébergement et activités :	9 808 €
Transport :	2 850 €
TOTAL :	12 658 €

Participation des parents : 200 € / enfant
soit : 200 * 24 = 4 800 €

Participation de la Mairie : 3,60 * 5 jours / 24 enfants
Soit : 3,60 * 5 * 24 = 432 €

Subvention Montagne : 1 000 €
Subvention du Crédit Agricole : 300 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents,
de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 850 €.

OBJET : Devis Columbarium

Madame Adeline DESAINT-DENIS présente à l'assemblée les devis concernant l'installation d'un nouveau columbarium au cimetière.

Entreprise	Montant TTC	Observations
Pompes funèbres l'Entre Deux Rivières Broons / Jugon	12 995,00 €	2 columbariums de 9 cases granit rose (fabrication française - en Bretagne)
Pompes funèbres Bernard Merdrignac	14 700,00 €	2 modules de 9 cases

NB : la dalle sera réalisée par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
VALIDE le devis de l'entreprise Pompes funèbres l'Entre Deux Rivières.

OBJET : Questions et informations diverses

✓ **Informations communautaires**

- Monsieur Guy CORBEL expose à l'assemblée que des tensions règnent au sein du bureau communautaire de Lamballe Terre et Mer. Des désaccords sur les décisions budgétaires sont au centre de ces tensions.

✓ **ZA les Dineux**

- Matagri cherche à s'agrandir : finalisation de rachat d'une parcelle appartenant à Mme BOUVIER.
- La société KEMAPAL, entreprise de transformation de palettes, souhaite s'installer dans la zone.
- L'entreprise BLANCHARD souhaite abandonner le site de Trémeur (problèmes d'amiante, taille des hangars) pour aller dans la zone des Vallées.

✓ **Commerce : location gérance**

Rencontre avec le 1^{er} candidat très motivé mais sans accord de la banque.

Un deuxième candidat a été reçu par le Maire le 14 février : il souhaite un logement à proximité.

Monsieur le Maire propose de trouver une solution pour aider le premier candidat à s'installer et acheter le stock du commerce. Le principe serait de trouver une aide financière de 7000 €, éventuellement par le biais d'une association.

Monsieur le Maire propose un vote concernant cet accompagnement.

Le conseil municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions, décide de trouver une aide de 7 000 € afin de soutenir l'installation du 1^{er} candidat.

✓ **Avenant convention commerce**

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 de la convention de la région Bretagne du 20 avril 2022 accordant un crédit de 150 000 € concernant l'achat et création du dernier commerce multi-services du centre bourg et d'un logement social.

La subvention sera versée au prorata des dépenses réalisées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention signée le 20 avril 2022.

✓ **Ecole**

2 classes sont engagées dans le programme WATTY.

✓ **Travaux rue de la Rosette et lotissement des Pommiers**

Les travaux d'effacement des réseaux ont commencé, il faudra prévoir de refaire l'enrobé lotissement des Pommiers en 2024.

✓ **Prochain Conseil Municipal : lundi 6 mars 2023 à 20h00.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Président,
Francis DAULT

La secrétaire,
Chantal COLORSQUET